

<https://www.snetap-fsu.fr/Pour-le-developpement-de-l-enseignement-agricole-public-S-engager-resolument.html>



Pour le développement de l'enseignement agricole public : S'engager résolument dans le mouvement social !



.ctions - Les Textes du Conseil Syndical National -
Date de mise en ligne : vendredi 18 janvier 2019

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Téléchargez [ici le communiqué du CSN de janvier 2019](#)

La société Française traverse depuis bien trop longtemps maintenant une crise sociale majeure, qui se traduit par le **mouvement inédit des « gilets jaunes »**. **Inédit** par sa forme (manifestations spontanées, organisées sur les réseaux sociaux, sans représentants identifiés ...). **Inédit** par la violence de la répression policière, violence illégitime et disproportionnée contre des manifestant.es, violence que le SNETAP-FSU condamne fermement. Mais **inédit aussi** par sa durée : initié mi-novembre, suite à l'annonce du gouvernement de l'alourdissement de la taxation sur les carburants, il n'a aujourd'hui pas faibli.

Si, au début du mouvement, certaines revendications mises en avant ne s'inscrivaient pas dans nos mandats et si certaines expressions rejetaient la participation des organisations syndicales, le mouvement a aujourd'hui mûri, et nombre des revendications qu'il porte convergent avec les mandats de la FSU (augmentation du pouvoir d'achat des actifs comme des retraités, renforcement des services publics, notamment en milieu rural, meilleure redistribution des richesses ...).

Dans le même temps, **des mouvements lycéens et étudiants** se sont développés en novembre et décembre, contestant des mesures arbitraires prises par le gouvernement et qui vont à l'encontre de l'intérêt des jeunes (réformes du lycée, un dispositif Parcoursup inégalitaire, injuste et anxiogène).

Et dernièrement, le **mouvement des « stylos rouges »**, initié par des enseignants est totalement en phase avec les revendications syndicales que nous portons depuis des années (augmentation des salaires, amélioration des conditions de travail des personnels et des conditions d'études pour les élèves et étudiants).

Tous ces mouvements convergent dans leurs objectifs et rejoignent les luttes que le SNETAP et la FSU portent depuis des années, avec d'autres organisations syndicales, comme la [CGT](#) et Solidaires.

C'est la raison pour laquelle, le SNETAP-FSU entend prendre toute sa place dans ce mouvement et contribuer à la **convergence des luttes**, tout en rappelant le rôle et la responsabilité de l'organisation syndicale que nous sommes. C'est le sens des communiqués et réponses que nous avons adressés, lors des différentes sollicitations. C'est également la raison pour laquelle, **le SNETAP-FSU a déposé un préavis de grève couvrant la période du 17 au 31 janvier**, d'une part pour couvrir les personnels qui souhaiteraient par la grève apporter leur soutien aux jeunes dans l'action, mais surtout pour construire la mobilisation nécessaire à **la réussite de la journée de grève dans l'éducation décidée par l'intersyndicale du second degré le jeudi 24 janvier**.

Le SNETAP-FSU appelle les personnels de l'enseignement agricole public à y participer massivement afin de mettre en échec la politique libérale mise en oeuvre dans l'éducation. Afin de construire cette mobilisation et de débattre de ses suites pour obtenir satisfaction sur nos revendications, il appelle ses sections à organiser, dans tous les établissements, des heures mensuelles d'information syndicale.

Le SNETAP entend ne pas voir confisquées ses revendications dans un grand débat dans lequel le gouvernement tenterait de « noyer le poisson ». Il rappelle que cette crise est bien le résultat de politiques d'un gouvernement qui, en même temps qu'il engage son grand débat, reste sourd à nos revendications et propositions pour le développement du service public d'enseignement agricole, l'amélioration des conditions de travail et de rémunération de ses personnels et de la qualité de ses enseignements. Le SNETAP-FSU entend bien continuer à les porter haut et fort.

En ce sens, le projet de décret d'application de la future loi « pour une école de la confiance » concocté par le Ministre de l'Éducation Nationale et qui viserait à museler les enseignants en restreignant leur droit de critiquer les politiques éducatives est inacceptable.

Par ailleurs, le Président de la République a annoncé son intention de revoir la loi du 5 décembre 1905 de séparation des églises et de l'État. Le [CSN](#), qui ne peut accepter cette tentative de remise en cause de la laïcité, se satisfait que sa fédération, la FSU soit signataire de la tribune de 30 organisations laïques opposées à la révision de la loi de 1905. Il invite les personnels de l'Enseignement agricole Public à populariser cet appel.

Dans l'enseignement agricole, s'ajoutent à toutes ces raisons, trois éléments qui vont fragiliser encore notre appareil de formation public :

- Tout d'abord, la **réforme de l'apprentissage**, dont la loi, promulguée début septembre, a vu nombre de décrets paraître à marche forcée dans les derniers jours de décembre pour une application au 1er janvier. Parmi eux, un décret qui réforme la composition et le **rôle des commissions professionnelles consultatives (CPC)**, jusqu'alors consultées lors de la construction des référentiels des diplômes. Là où l'ensemble des partenaires (professionnels, enseignants et usagers) y contribuaient, demain ce sont les seuls professionnels, et encore pas dans leur diversité qui sont aux commandes. Ce n'est pourtant pas ce que disait la loi ; c'est donc bien d'un choix gouvernemental qu'il s'agit. Dans le secteur de l'agriculture, donner les commandes de la construction des diplômes à l'organisation majoritaire dans la profession va à rebours du mandat que nous portons depuis de nombreuses années, avec le comité de défense de l'enseignement agricole public, d'une évolution vers une agriculture plus sociale, respectueuse de l'environnement, de la santé humaine et du bien-être animal.
- D'autre part, **les restrictions budgétaires introduites dans la loi de finances 2019**, et qui affecteront majoritairement l'enseignement public, amèneront, à la rentrée prochaine une nouvelle étape de régression du service public. En décidant de **s'exonérer des seuils de dédoublement, voire de les supprimer**, sous le prétexte fallacieux qu'ils constitueraient un frein au recrutement des élèves, le Ministre franchit une nouvelle étape dans la dégradation des conditions d'étude des élèves et étudiants, et des conditions de travail des enseignants. Cela pose même la question de la sécurité et de l'encadrement lors des travaux pratiques. Le SNETAP condamne fermement ces orientations et les combattra de toutes ses forces. Il interpelle également les représentants des parents d'élèves, les élèves et les étudiants, car ce sont aussi leurs intérêts qui sont en jeu.
- Enfin, l'annonce de **restructurations au sein de l'Enseignement Supérieur et de nouvelles fusions entre établissements**, inquiète les personnels et interroge le Snetap-FSU sur les objectifs réels de la [DGER](#) notamment concernant la place qu'elle semble vouloir donner au privé dans ces restructurations. Le Ministère doit assurer une totale transparence sur sa politique pour l'Enseignement Supérieur. Le Snetap-FSU interpellera très rapidement la sous direction en charge du dossier pour obtenir des réponses précises sur les différents projets.

Le SNETAP-FSU, qui porte ces combats depuis des années dans l'enseignement agricole public, sort renforcé des élections du 6 décembre 2018, tant au niveau de la DGER que dans les [régions](#) ou encore dans les [CAP](#) des corps représentés dans l'enseignement agricole. Les organisations qui sont nos partenaires privilégiés dans l'action (CGT et Solidaires) augmentent leur représentativité, tant dans le secteur de l'enseignement qu'au sein du Ministère. C'est un message que le gouvernement doit entendre.

Le CSN du SNETAP-FSU

Adopté par 47 voix Pour, 1 abstention

Faire vivre l'égalité Femme/hommes

Le SNETAP s'engage résolument, y compris en interrogeant son fonctionnement interne, dans son combat pour l'égalité femme/homme. Dans le prolongement de son dernier congrès, le CSN SNETAP s'est approprié les travaux de la commission égalité Femmes/Hommes en engageant la réflexion sur les évolutions statutaires nécessaires de nos instances pour atteindre cet objectif. Ces modifications statutaires seront soumises au congrès extraordinaire du 28 mars 2019, qui sera précédé par une journée d'étude permettant d'alimenter ces réflexions.

Paris, le 17 janvier 2019